

Les décisions

- Demandes de réhabilitations
- DBM n°1 ; amortissement des biens mobiliers et immobiliers ; subventions aux associations
- Convention type pour les locaux des associations étudiantes
- Renouvellement du GIP Pôle Européen

Compte rendu du 13 décembre 2001

Monsieur Del Campo demande que l'on ajoute, dans le paragraphe consacré à l'utilisation des locaux par les associations d'étudiants, qu'il a évoqué la fermeture du samedi à 14 heures.

R. Bury signale une erreur dans la relation de l'examen du budget initial, dans le paragraphe de la FDEG : les 3 dernières lignes sont à supprimer (erreur de copier-coller).

Demandes de réhabilitations

Le président Level demande aux conseillers d'examiner les demandes de réhabilitations selon les nouvelles procédures qu'il rappelle (se reporter au compte-rendu du conseil d'administration du 8 novembre 2001, pages 1 et 2).

F. Morel s'interroge : le conseil doit-il classer les demandes dans les 2 catégories prévues par la nouvelle procédure.

P. Level indique que l'on doit se prononcer uniquement sur la liste des diplômes, en y faisant figurer ceux qui ne seront pas ouverts, afin de conserver la possibilité de les faire fonctionner selon l'évolution des souhaits étudiants. Il est également précisé que les DEA ne sont pas concernés par cette procédure.

A l'unanimité, le conseil approuve la liste des demandes de réhabilitations présentée (à l'exception du DEUG lettres classiques et de la maîtrise de droit international).

DBM N° 1

M.P. Mairesse présente la première délibération budgétaire modificative de l'année 2002.

Un additif a été apporté à cette DBM. Ce dernier concerne la formation continue (UB 904) et les services généraux (UB 925).

L'IUT (UB 901) présente une DBM de report à hauteur de 467 036 € destinée aux bons de commande qui n'ont pas été exécutés, une DBM de prélèvement sur les réserves de 381 100 € qui concerne des équipements informatiques et autres équipements, ainsi qu'une DBM de rattachement d'un montant de 224 341 € concernant un complément de DGF.

L'ISTV (UB 902) présente une DBM de report d'un montant de 14 049 € concernant les bons de commandes qui n'ont pas été exécutés.

La FLLASH (UB 903) propose une DBM de prélèvement sur les réserves de 60 000 € destinée à financer l'équipement du bâtiment extension de la FLLASH.

La Formation Continue (UB 904) présente une DBM additive de prélèvement sur les réserves de 15 094 € qui concerne la mise en place de barrières au Moulin afin de permettre de sécuriser le site. La DBM proprement dite comporte une DBM de rattachement à hauteur de 143 927 € et une DBM de prélèvement sur les réserves d'un montant de 123 194 € qui correspondent à des dépenses d'équipement, enfin une DBM de report à hauteur de 55 631 € qui concerne essentiellement l'acquisition de portables pour les étudiants de formation continue.

La DBM de la Médecine Préventive (UB 907) comprend une DBM de report d'un montant de 1 938 € concernant du matériel informatique (des bons de commande de l'année 2001).

La DBM de la Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion (UB 908) comporte une DBM de prélèvement sur les réserves à hauteur de 10 000 € pour financer les achats de matériel informatique et une DBM de rattachement d'un montant de 2 286 € de facturation interne qui concerne les heures complémentaires.

L'AIP (UB 911) propose une DBM de report de 45 069 € qui comprend uniquement les équipements et qui concerne uniquement les équipements en logiciels et en matériel informatique.

La DBM présentée par l'IAE (UB 912) comprend une DBM de transfert d'un montant de 5 640 € avec un repositionnement sur une ligne prestation interne, une DBM de rattachement à hauteur de 2 188 € qui concerne un complément de facturation de personnel mis à disposition et une DBM de prélèvement sur les réserves de 41 397 € destinée à financer en partie de l'équipement ou des dépenses de fonctionnement.

La Recherche (UB 915) propose une DBM de rattachement d'un montant de 57 854 € et une DBM de report.

La DBM présentée par le centre de gestion de Cambrai (UB 916) comporte une DBM de transfert qui fait suite à une réparation de matériel informatique pour un montant de 3 800 €.

Le Service Universitaire d'Accueil, d'orientation et d'Insertion Professionnelle (UB 918) propose une DBM de report à hauteur de 3 970 €.

Les Services Généraux (UB 925) présente une DBM de report d'un montant de 3 663 079 € qui concerne essentiellement les constructions et les travaux de grosse maintenance, une DBM de rattachement à hauteur de 129 702 € pour les conventions, ainsi qu'une DBM de transfert sur le CR NTE de 9 500 € et une DBM de prélèvement sur les réserves à hauteur de 77 143 € qui concerne essentiellement les dépenses pour le magasin.

L'ISIV (UB 926) propose une DBM de report d'un montant de 3 462 € concernant des bons de commande d'investissement non exécutés en 2001.

La DBM n° 1 est approuvée à l'unanimité.

Durée d'amortissement

Ph. Dulion, agent comptable, propose aux conseillers d'examiner la durée d'amortissement des biens mobiliers et immobiliers ; cette proposition intègre l'avis des différents responsables de l'université et les cadres imposés par les instructions comptables. Sont concernés tous les biens d'une valeur de 800 € et plus. La durée de l'amortissement commence le 1^{er} janvier qui suit l'acquisition. La durée d'amortissement des différentes catégories d'immobilisation est approuvée à l'unanimité.

Subventions aux associations

25 subventions sont proposées par les différentes composantes. 2 modifications sont à introduire dans le tableau : pour la journée de la glisse (FSMS) lire 300 € et non pas 450 € ; ajouter 200 € pour une randonnée à la FSMS.

Avec ces modifications, la proposition de subventions aux associations est approuvée à l'unanimité.

Convention type pour l'utilisation de locaux par les associations étudiantes

Le conseil examine la version demandée lors du conseil du 13 décembre 2001. C. Azéma présente les modifications intégrées aux articles 4 et 12. Puis suite aux questions et aux conseils de Mme Decneut et de MM. Duboc, Kabila, Level, Poirriez, sont proposés les ajouts et commentaires suivants :

- article 3 : il sera à rédiger par chaque composante,
- article 4 : ajouter après fermeture de l'UVHC : « et des composantes »,
- article 5 : ajouter à la fin : « sans accord du président de l'UVHC »,
- article 6 : ajouter « et le directeur de la composante » après les membres du comité d'hygiène et sécurité de l'UVHC.

Dans tous les articles, remplacer institut par composante. Avec ces propositions, le projet de convention type est approuvé à l'unanimité.

GIP pôle européen

P. Level présente le renouvellement de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public (GIP) Pôle universitaire européen Lille Nord-Pas de Calais. Le pôle européen est désormais présidé par Jacques Duveau. L'ancien président de Lille I a dû recadrer les missions du pôle après la présidence de F. Wallart. P. Level rappelle les missions du pôle (voir article 3) et précise que cet organisme est un outil intéressant pour les universités. Ses effectifs (réponse à F. Morel), une quarantaine de personnes (dont une partie est mise à disposition par les universités membres) sont estimés pléthoriques, mais devraient être réduits.

A l'unanimité, le Conseil approuve le renouvellement du GIP pôle européen.

Informations diverses

- Création d'un département techniques de commercialisation orientées vers l'agroalimentaire à Cambrai : ouverture dès la prochaine rentrée ; moyens 10 MF (1,52 M euros) pour la construction et 4 postes.

- Elections étudiantes : il est demandé aux enseignants d'attirer l'attention des étudiants sur l'importance de participer aux élections qui leur permettent d'élire leurs représentants.

- Convention Transtech et Valuvall : convention de régularisation pour terminer l'opération Transtech ; l'audit financier de la commission européenne a donné quitus (gestion reconnue exacte et régulière) à l'université pour la gestion du projet.

- Le CNESER a donné un avis favorable, à l'unanimité, à la constitution de l'ENSIAME, par la fusion de l'ENSIMEV et de l'EIGIP.

- Protocole Sapin : le ministère a accepté 29 postes pour titulariser 29 contractuels.

Etaient présents

Personnalités extérieures : Mme Houssier, MM. Nicolas et Van Ceulebroeck

Collège A : MM. Défossez, Gazalet, Hörling, Level, Malvache

Collège B : Mmes Levin, Ravez-Houzé, MM. Del Campo, Delhaise, Morel, Poirriez, Pommeray

Collège IATOSS : Mmes Decneut, Druart, MM. Balenghien, Bury, Duboc

Collège usagers : MM. Bourleau, Lelong

Membres de droit : MM. Darras et Dulion

Invités : Mmes Ducret, Egéa, Mairesse, Morgand, MM. Delebarre, Etienne, Herbin, Moreau, Ourak, Willaëys

Ont donné pouvoir :
M. Legendre à Mme Houssier
M. Chevalier à M. Nicolas
M. Gaudier à M. Gazalet
MM. Tournier et Thomas à M. Malvache
Mme Caouder à M. Pommeray
M. Desrumaux à M. Morel
MM. Leleu et Sacchi à M. Lelong

Excusés : MM. Bassinet, Boucher, Szymusiak

